N° 4.662 — 7e Année — CINQ CENTIMES — Samedi 8 Février 1896

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Lignes, 26 bis,
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ÉTOILE DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues dans les bureaux du Journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

M. POINCARÉ

Ministre de l'Instruction publique

M. Poincaré est député de la Meuse. Il est né à Bar-le-Duc le 26 août 1860. Avocat, docteur ès droit, licencié ès lettres, député depuis 1887. Réélu en 1889. Rapporteur du budget des finances (1891). Rapporteur du budget général en 1893. Ministre de l'Instruction publique le 5 avril 1895. Réélu en 1893. Faisait partie comme ministre des finances du cabinet démissionnaire.

CANROBERT

En lisant le compte-rendu de la séance d'hier à la Chambre, nous nous reportions par la pensée aux dernières années de l'Empire.

Alors les idées libérales commençaient à se réveiller de leur long sommeil. La France, enfermée pendant vingt ans dans l'ombre et le silence, cherchait un peu de lumière et de liberté.

Et dans nos écoles, dans nos collèges, nous étions quelques jeunes gens qui ouvrions nos esprits et nos cœurs aux espérances démocratiques de l'avenir. Passionnés d'ardeur pour le droit, la liberté, la justice, nous avions en exécration le régime impérial, synonyme, pour nous, d'usurpation, de tyrannie et de crimes. Et nos jeunes enthousiasmes s'exaltaient en des manifestations un peu enfantines, mais vibrantes et sincères.

Cette exaltation généreuse, ces haines vivaces, nous les puisions dans les nombreux ouvrages publiés à l'étranger sur Napoléon III, sur l'Empire, sur le coup d'Etat de 1851. Nous nous procurions à grand'peine ces livres interdits en France, mais que les démocrates d'alors — on n'avait pas le droit de s'instituer républicain — y faisaient pénétrer secrètement et nous dévorions en cachette les œuvres de Hippolyte Magen, d'Eugène Téxot, de Victor Hugo.

Victo Hugo surtout excitait nos colères et nos patriotiques indignations. Nous savions les *Châtiments* par cœur. Nous lisions et relisions *Napoléon-le-Petit*. Et nous nous passionnions aussi, dans un autre ordre d'idées, pour les théories humanitaires et sociales des *Misérables* et des *Travailleurs de la Mer*.

Parmi tous ces hommes du régime de Décembre, ces complices du coup d'Etat, les Saint-Arnaud, les Maupas, les Persigny, les Forcade, les Fortoul, les Magnan, les Sibour... Canrobert avait sa place marquée entre Korte et Carrelet, implacablement voué à la justice de la postérité par les vers immortels du poète. Et nous angloions tous ces égorgeurs de la liberté, tous ces fusilleurs de femmes et d'enfants, tous ces courtisans du despotisme, dans un même sentiment de haine farouche et vengeresse.

Le temps a passé depuis lors. Les années, les lustres même se sont succédé. Les événements ont changé la face des choses dans notre pays. L'Empire, lamentablement effondré, a fait place à un régime de fraternité et de liberté. Et les colères se sont apaisées, les anciennes haines se sont presque éteintes..

Aussi, aurions-nous laissé passer sans mot dire, républicains, le cercueil de Canrobert, si l'on se fut borné à entourer ses funérailles de la pompe militaire due à un maréchal de France.

Nous aurions oublié le passé et salué correctement le soldat, qui fut au brave sur les champs de bataille, mais qui ne fut que brave.

Mais on a voulu davantage. On a voulu associer la République à ce deuil. On a prétendu imposer à des républicains la glorification d'un homme dont le nom est indissolublement lié au règne de Napoléon III.

C'est dépasser la mesure. C'était vouloir ressusciter des souvenirs passionnants. Ce n'est pas opportun d'ou rappeler l'inexorable histoire. Et ils ont refusé la suprême honneur des funérailles nationales à celui qui, malgré tous l'éclat de sa longue carrière, n'a pu faire oublier sa complicité dans la violation de la Loi, dans l'assassinat de la République.

Nous disons : « ont refusé », car c'est seulement par 275 voix que le projet gouvernemental a été adopté — 275 voix sur 581 députés que compte la Chambre — et cela malgré l'énergique instance de M. le Président du Conseil, malgré la question de confiance posée au lendemain des graves crises que nous venons de traverser.

M. Ribot comprendra-t-il ?

Ce douloureux débat lui aura fait perdre bien vite le bénéfice de l'excellente impression qu'avaient produite ses débuts devant la Chambre.

On ne violente pas en vain des sentiments qui pour être discrets, n'en restent pas moins vivaces au cœur de tous ceux qui ont gardé la haine de l'Empire et le cruel souvenir du mal immense qu'il a fait à notre pays.

Et surtout, on ne vient pas, comme l'a fait M. Ribot au milieu de la gêne de toute la Chambre, jeter le nom de l'Europe dans les délibérations d'une Assemblée française.

A quel degré d'humiliation voudrait-on donc nous courber, que nous devions, sur nos affaires intérieures, prendre, pour nous décider, l'avis et l'opinion de l'étranger!

La République française est assez forte et assez fière pour pouvoir revendiquer hautement, à l'égal des nations monarchiques, son entière liberté et sa pleine indépendance.

Et s'il a plu à l'empereur Guillaume de rendre hommage à l'ancien collègue et premier lieutenant de Bazaine à Metz, ce n'est point une raison suffisante pour que nous imitions sa conduite et son exemple.

Georges ROBERT.

Echos de Partout

Simple constatation. Deux hautes personnalités du monde officiel portent le monocle. Le premier est M. Félix Faure et le second est le général Zurlinden, notre nouveau ministre de la guerre.

☆☆☆

Les délégués de l'Union fédérative de Paris (fraction socialiste dite allemaniste) ont décidé de pour combattre les lois de l'Hôtel-de-Ville que toutes les cartes qui seront attribuées aux ayants droit du parti (conseillers municipaux, députés, présidents de sections socialistes, etc.) devront être remises par ces derniers à leurs comités et seront immédiatement détruites.

☆☆☆

Ce quarante-huit polytechniciens des promotions 1857 et 1858 — promotion Carnot — actuellement à Paris, organisé de leur banquet pour adresser une adresse à Mme Carnot.

☆☆☆

On signale la mort, en Alsace, d'une dame Christine Strobner, veuve-femme, qui, de 1847 à 1874 a tenu, sur les fonts baptismaux, quatre cent quarante-deux enfants.

☆☆☆

L'univers apprendra avec surprise que les habitants de la principauté de Reuss fondent un hymne national qu'on vient d'exécuter solennellement.

☆☆☆

On consomme en Allemagne dans une année, une moyenne de 5 milliards 456 millions de litres de bière.

☆☆☆

Il existe à New-York un directeur de journal dont les appointements atteignent la somme de 250.000 francs par an.

☆☆☆

Le vétéran des maires de France est M. Paralis Lévy, depuis 50 ans, est maire dans la Drôme : 47 ans à la Touche et 3 ans à la Bégude de Mazenas.

☆☆☆

Le nombre des volumes du British Museum est de 3 millions, plusieurs sur des rayons ayant une longueur totale de 40 kilomètres.

☆☆☆

Une somme de 2.350 fr. 20 a été recueillie dans l'Hérault-Orient, pour l'érection, à Nelay, d'un monument au président Carnot.

☆☆☆

Appel est fait, tant aux pouvoirs publics qu'aux amis de Gambetta, en faveur de sa cousine germaine, Mme Demolle Gambetta, veuve Gorvaud en ce moment, à Marseille, dans le dénûment le plus complet.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil de Cabinet

Paris, 31 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin au Conseil de Cabinet, au ministère des Finances, sous la présidence de M. Ribot.

Le budget de 1895

Il a sont longuement occupés du budget de 1895 dont l'examen doit se poursuivre aujourd'hui devant la Chambre.

Le gouvernement demandera à la Chambre de discuter les divers budgets des dépenses dans l'ordre suivant : Affaires étrangères, agriculture, commerce, postes, instruction publique, cultes, beaux-arts, intérieur, travaux publics, colonies, marine, guerre et finances.

Les lieux de déportation

Le gouvernement demandera également à la Chambre de voter dans le plus bref délai possible le projet déposé par le président du cabinet et qui a pour but d'affecter les îles du Salut à la déportation dans une enceinte fortifiée.

Les obsèques du maréchal Canrobert

Le conseil s'est ensuite entretenu des obsèques du maréchal Canrobert.

Les funérailles, qui avaient été primitivement fixées à samedi prochain, auront lieu mardi, à midi.

La cérémonie sera purement militaire. Les députations des corps constitués se réuniront aux Invalides. C'est à l'hôtel des Invalides que le ministre de la guerre prendra la parole.

CHAMBRE

Séance du 31 janvier

AVANT SEANCE

Commission du budget

La Commission du budget a adopté l'ordre de discussion réglé par le Conseil des ministres pour le budget des dépenses et a décidé de le soumettre à la Chambre.

Elle n'a pas encore reçu communication du projet que le gouvernement lui soumettra pour équilibrer le budget des recettes.

La Séance

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Buisson, président, et devant des bancs à peu près vides.

Eloge funèbre

M. le Président. — Nous avons perdu notre vaillant collègue M. le comte de Douville-Maillefeu.

Le marin, l'homme d'action avait surécu au feu. Il écoutait un peu dans nos calmes. Profondément le doulour des siens ; grand aussi le chagrin de ses électeurs qui l'adoraient.

Il nous restera la mémoire de ce qu'il avait de scontant, de généreux, de hardi, de primesautier, de vraiment français, de passionnément français. (Applaudissements.)

Election d'un secrétaire

M. le président. — Nous avons à procéder à l'élection d'un secrétaire en remplacement de M. Andre, démi.

Le scrutin est ouvert. Il est fermé à 2 h. 15.

Le résultat en sera proclamé ultérieurement.

Les lieux de déportation

M. Chautemps, ministre des colonies. — Je demande à la Chambre d'accepter l'urgence et la discussion immédiate sur le projet de loi ayant pour objet de modifier l'loi du 23 mars 1872 qui désigne des lieux de déportation.

L'urgence est déclarée et le projet de loi adopté.

LES OBSÈQUES de Canrobert

M. le général Zurlinden, ministre de la guerre. — J'ai l'honneur de déposer un projet de loi ouvrant un crédit de 20.000 fr. pour les obsèques du maréchal Canrobert.

M. Viviani. — Je demande la parole.

M. le ministre de la guerre. — Le maréchal Canrobert est un des plus illustres enfants de la France. Je demande l'urgence et la discussion immédiate. (Applaudissements à droite et au centre).

M. Vaillant. — Le 2 décembre.

M. Avez. — Le coup d'Etat de 1851 !

Voix socialistes. — A bas le coup d'Etat !

M. Fabre. — Bien. (Applaudissements sur les bancs socialistes).

Discours de M. Hubbard

M. Hubbard. — Je respecte profondément l'armée à laquelle j'ai l'honneur appartenir. Mais je ne comprends pas que le gouvernement ne se soit pas contenté de rendre au maréchal Canrobert les honneurs qui sont dus à un maréchal de France que personne ne conteste.

Pourquoi ajouter à ces honneurs le témoignage de la reconnaissance des pouvoirs publics. (Applaudissements à gauche.)

Canrobert a été un de nos plus braves soldats.

M. le ministre de la guerre. — Très bien !

M. Hubbard. — Mais je demande quand un soldat s'est livré à la plus coupable des entreprises. (Applaudissements à gauche.)

Voix à droite. — Parlez-nous donc de Laborde !

M. Hubbard. — Il s'est rangé du côté du prétendant contre la Constitution. (Applaudissements à gauche).

Et si l'on venge la capitulation de Metz, on se demande si des honneurs exceptionnels sont dus au maréchal Canrobert. (Exclamations.)

M. Comte d'Orsano. — Il faillit le voir à Saint-Privat !

M. Hubbard. — Le maréchal Canrobert a ouvert les négociations entre Bazaine et Régnier, l'agent de l'impératrice. Il n'a rien dit et a accepté d'entrer en pourparlers avec l'ennemi du gouvernement. Bazaine n'est pas dû être seul sur le banc des accusés.

M. Thomson. — C'est le procès de Bazaine qui vous faites.

M. Hubbard. — Le maréchal Canrobert, d'un côté, a commis une faute de capitulation, et beaucoup pour l'affirmative. Devant de tels faits, on se tout qu'une chose, le silence. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Ribot. — Vous soulevez un débat déplorable.

M. Hubbard. — C'est vous qui l'avez soulevé.

Le maréchal Canrobert n'a cessé de méconnaître l'intérêt du pays. Il a voté contre toutes les lois républicaines. Ce n'est pas aux républicains de voter les funérailles solennelles du signataire de la capitulation de Metz et du fraisieur de 1851. (Bruit violent au centre. — Applaudissements répétés à gauche).

Réponse du gouvernement

M. Ribot, président du conseil. — Le gouvernement n'est pas le gouvernement d'un parti, mais le gouvernement de la France. (Applaudissements au centre et à droite. Bruit à gauche).

Oui, de la France, en demandant d'honorer la mémoire d'un soldat qui, pendant 60 ans, a porté glorieusement la bannière de la France sur les champs de bataille. (Bruit à gauche).

M. Thomson. — Il a gagné la bataille de Solférino. (Applaudissements).

Voix à droite. — A l'ordre !

Les on-dit de Paris ne diminue d'aucun grade. A été son courage et son dévouement admirables. Il est-Privat et est tombé le dernier comme de Cropes et qui n'est pas de ceux qui ont abandonné pompeusement le drapeau de la France sur les champs de bataille. (Bruit à gauche).

M. Thomson. — Il a gagné la bataille de Solférino. (Applaudissements).

M. Ribot. — Ainsi, ceux assez de gloire pour le jeter ainsi aux vents de nos passions et de nos discordes. (Vifs applaudissements.) Il est les honneurs qui sont dus à un maréchal de France, il ne s'agit que des hommes.

M. Ribot. — Il y a Napoléon de nous d'abord (Bruit).

M. Chauvin. — C'est Vive l'Empereur.

M. le Président du conseil. — Ce qui honore rendu à un homme, il y a l'honneur rendu à la France. Ce n'est pas le moment de nous diviser. (Applaudissements au centre droit à gauche).

M. Gaussorgues. — On voit bien qu'il est l'ancien ministre de l'Empire.

M. Avez. — Il a fu ilé les Parisiens !

M. le président du conseil. — Car ce n'est pas le moyen d'arrêter que de répondre, comme le fait M. Hubbard, les souvenirs les plus douloureux de notre histoire. Vous avez mal pesé.

Aujourd'hui nous avons voté une mesure qui devait susciter des divisions.

Ne croyez à gauche. — On n'emploie pas les sarcasmes.

M. le président du conseil. — Vous avez commis la certaine de ne pas diviniser sur le cercueil du dernier maréchal de France. (Applaudissements.)

M. Thomson. — Il a gagné la bataille.

La question de confiance

M. le président du conseil. — Le vote de la Chambre est libre; mais si le crédit était repoussé le cabinet ne se chargerait pas de faire comprendre ce vote au pays ni à l'Europe, ni au monde. (Vifs applaudissements à droite et au centre. — Bruit à gauche).

Réplique de M. Hubbard

M. Hubbard. — La question est plus haute qu'une question ministérielle.

Le général Fourcot, rapporteur du procès Bazaine.

M. de Baudry d'Asson. — Assez ! Assez ! Vive l'armée ! Vive l'armée !

M. Hubbard. — Je voulais rappeler à la Chambre un propos du rapport du général Fourcot. (Bruit à droite).

Voix nombreuses. — Vive l'armée !

M. Hubbard attend que le silence se rétablisse.

M. le président. — J'invite la Chambre à laisser parler l'orateur.

J'entends de crier : vive l'armée ! C'est un cri que la Chambre entière est prête à pousser du plus profond de cœur; mais c'est bien mal choisir le moment de le pousser que d'en faire un moyen d'interruption pour couvrir la voix des orateurs. (Très bien. Applaudissements à gauche.)

M. de Baudry d'Asson. — Vive l'armée !

M. Pabecot. — Vous seriez mieux fait de l'empêcher sans rien dire.

M. Hubbard. — Le général Fourcot, dans son rapport, dit que le maréchal donne connaissance aux chefs de corps... (Nouvelles interruptions à droite).

M. le président. — Ne pensez vous pas, M. Hubbard, que le président est plus qualifié de diriger la question d'urgence d'abord, voire droit de parole demeurant, bien entendu, réservé.

M. Hubbard. — Il faut que je le dise : le général Fourcot a commis un argument contre l'urgence.

M. le président. — J'invite la Chambre à faire le silence.

M. Marcel Sembat. — Est-ce que les bonapartistes sont les maîtres ici?

M. d'Hugues, qui interrompt vivement l'orateur, est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal (Très bien ! Très bien à gauche).

L'agitation est à son comble.

Enfin M. Hubbard peut parler.

Il donne lecture de documents relatifs à la capitulation de Metz. Canrobert ne connaît pas l'ordre donné par Bazaine de brûler les drapeaux. (Exclamations au centre et à droite. On crie : Assez!)

Vous avez une conception de l'honneur..... (Violentes exclamations).

M. Besnon. — M. Hubbard, vous n'avez pas le droit d'adresser à vos collègues des paroles semblables.

M. Comte d'Orsano. — Il n'adresse au maréchal Canrobert avec l'autorité que lui donne son titre de soldat.

Une voix à gauche. — Il parle comme député républicain.

M. Hubbard. Canrobert n'avait pas le droit d'obéir aux ordres du traître Bazaine. Il avait le devoir d'exécuter.

L'orateur cite l'opinion de Napoléon Ier. Il termine et en scrutine sur l'urgence au milieu de l'agitation.

On se montre dans la loge du Président de la République, le jeune roi de Serbie et son père le roi Milan, accompagnés du colonel Chamoin.

L'urgence adoptée

Le scrutin sur l'urgence donne les résultats suivants :

Pour	304
Contre	166

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Delpeuch. — C'est la gauche qui rallie.

L'article 1er

M. le Président donne lecture de l'article 1er.

M. Lavy, le premier des nombreux orateurs inscrits a la parole.

Discours de M. Lavy

M. Lavy reconnaît que Canrobert a été un vaillant soldat mais ce n'est pas une raison suffisante pour lui voter des obsèques nationales. Nous ne devons de culte et à l'armée, ni à la patrie.

Canrobert s'est pas servi la France avec obéissance. On a dit qu'il s'est mis de l'argent allemand derrière la capitulation de Metz. Celui qui a dit cela a dit une infamie. (Bruit).

L'orateur donne lecture des déclarations faites par Canrobert au Conseil de guerre de Metz le 12 octobre. Le maréchal qui contient au tribunal qu'il n'y avait pas lieu de faire une défense désespérée à cause des événements politiques survenus en France.

M. Lavy rappelle au coup d'Etat de 1851, auquel Canrobert a pris part avec l'armée insurgée contre la loi.

M. de Grandmaison. — Il a protesté.

M. Lavy. — On se rappelle notamment la République a été égorgée alors et quelques-uns des représentants ont été envoyés au bagne ou en exil. (Longs applaudissements à gauche).

J'ai accompli mon devoir de républicain et de Français. Vous ne voterez pas le crédit demandé. (Vifs applaudissements à gauche).

Discours de M. Le Hérissé

M. Le Hérissé. — Il y a un qu'on ne responsable de la capitulation de Metz. C'est Bazaine.

M. Lavy. — Ou se le contresignerait peut-être par complicité.

M. Le Hérissé. — Canrobert a été aux ordres de Bazaine. Il a été dépossédé du commandement (Bruit à gauche). Il est discipliné. Il n'y a pas d'armée possible.

Voix à gauche. — Et Lebrun ?

M. Le Hérissé. — Il a été dépossédé tout Canrobert a été quelque chose de plus.

M. Pabecot. — Trahison doublée de crime.

M. Rabier — Le maréchal vient de nous dire qu'on a gémi pas au vote qu'on a d'un ancien complice.

M. Le Hérissé. — Boulanger ne voulait pas faire du coup d'Etat.

L'orateur donne lecture de la défense prononcée par Canrobert au Sénat.

Le bruit redouble.

Un membre à droite. — Les victimes du coup d'Etat ont été noyées !

M. le Président. — Oui, elles ont été noyées. Le réquisitoire de Canrobert a Pau a fait que le sang a coulé sur le pavé du faubourg Saint-Antoine. (Applaudissements prolongés à gauche).

M. Le Hérissé continue la lecture de Lymarchal Canrobert obéit aux ordres qui lui furent donnés et ne mérite pas de quitte pas.

L'orateur est interrompu à tous moments.

On lui crie : Et le général Laborde.

M. le Hérissé. — Oui, la mémoire refusé d'obéir. Vous avez vous-mêmes parlé de lui. Il a été un soldat vaillant, mais malheureusement pour lui, il a été jusqu'à violer la Constitution et des lois. Ses actes ne sont pas dignes de ceux de gauche. Vous vous moquez de ce qui lui a été pris par les Prussiens. Ce qui a été pris par les Prussiens, ce sont les drapeaux. Il n'a pas violé la Constitution.

M. Le Hérissé. — C'est l'ordre de Bazaine qui qu'il a violé la Constitution. Il a violé la Constitution.

M. Avez. — Honneur à Laborde.

(Bruit).

M. Avez. — Honneur à Laborde. et honte à... (Bruit).

M. le Hérissé continue à crier les cris de la gauche, qui le bruit tellement lorsqu'il descend de la tribune.

Proposition Paschal Grousset

UNE STATUE A BAUDIN

Le Président donne lecture d'une proposition de loi de M. Paschal Grousset tendant à ouvrir un crédit de 20,000 fr. pour élever, sur une place publique de Paris, une statue au représentant du peuple Baudin, mort pour la défense de la Constitution.

M. Paschal Grousset monte à la tribune pour défendre sa proposition. La droite l'interpelle violemment. Le président a beaucoup de peine à le calmer.

MM. de Soland et de **Maillé** interpellent vivement.

M. P. Grousset. — Si Canrobert a fait cesser le feu, c'est qu'il n'y avait plus personne à tuer sur le boulevard Montmartre.

(Le bruit continue jusqu'au moment où le président du Conseil monte à la tribune pour répondre à M. Grousset.

Discours de M. Ribot

M. Ribot. — Les pouvoirs publics n'ont pas attendu la proposition de M. Grousset pour rendre au représentant Baudin, tombé pour la défense de la loi, la juste tribut d'honneurs qui lui est dû.

On crie à droite : Parlez-nous de la Commune !

M. P. Grousset essaie, au mil eu du bruit, de faire l'apologie de la Commune.

La droite l'apostrophe violemment.

Le président lui déclare qu'il est tout autant interdit que faire l'apologie de la Commune que celle du 2 décembre.

M. Ribot. — Si quelqu'un n'était pas qualifié pour porter une telle proposition à la tribune, c'est évidemment l'homme qui a violé toutes les lois de son pays (Longues salves d'applaudissements au centre et à droite).

Les soci listes crient : Canrobert.

M. Ribot. — Alors que l'ennemi foulait encore le sol de la patrie, l'homme dont le parti a brûlé Paris. (Applaudissements. — Bruit à l'extrême gauche).

M. Ribot. — On s'efforce d'élever à cette tribune un débat pol itique.

Voix sur les bancs socialistes. — C'est vous!

Le bruit redouble. **M. Avez est rappelé à l'ordre.**

M. Ribot. — Un tel débat n'est pas à sa place ici. Je ne vous dirai pas un mot. L'Armée et l'Italie ne voulaient que nous maintenons dans nos limites de vent être laissée en dehors de nos discussions.

La majorité fait une longue ovation au président du Conseil. M. Ribot est très félicité lorsqu'il revient à son banc.

La discussion est close.

Vote sur le contre-projet

PASCHAL-GROUSSET

On vote sur le contre-projet Paschal-Grousset. Le scrutin donne les résultats suivants :

Contre : 296 voix
Pour : 150 »

Le contre-projet est repoussé.

VOTE SUR LE PROJET

DU GOUVERNEMENT

On vote ensuite sur l'article unique du projet du gouvernement tendant à ouvrir un crédit de 20.000 fr. pour les obsèques du Maréchal Canrobert.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Pour	275
Contre	151

Le projet est adopté.

Election d'un secrétaire

Le président proclame les résultats du scrutin pour l'élection d'un secrétaire.

Ont obtenu :

M. Bézine. . 164 v. élu
M. Delpeuch. . 161 v.

La séance est levée.

Vendredi à 2 heures, séance publique.

Incident Hubbard-d'Hugues

Un incident assez vif s'est produit à la Chambre au cours de la discussion sur les obsèques du maréchal Canrobert. Lorsque M. Hubbard prenait pour la seconde fois la parole, M. d'Hugues ayant interpellé sans qu'on ait pu comprendre exactement le sens de ses paroles, M. Hubbard a répliqué assez vivement.

A la suite des propos échangés, M. d'Hugues a constitué comme témoins MM. Julien Dumas et de Trédaine. M. Hubbard, de son côté, a pris pour témoins MM. Lavy et le général Long comme témoins. Ces derniers se sont réunis aussitôt.

Ils ont envoyé leurs décisions dans une nouvelle conférence qui a lieu en ce moment chez le général Long. On croit que l'affaire n'aura pas de suite.

Lettre de la Chambre

Le nouveau ministre de la guerre, M. le général Zurlinden, a fait aujourd'hui son début à la tribune de la Chambre, débuts bien modestes, d'ailleurs, sur il s'est borné à lire l'exposé des motifs de la demande de crédit pour les funérailles du maréchal Canrobert. Grand, maigre, sanglé dans sa redingote que la rosette de la Légion d'honneur rend plus impressionnante encore, le nouveau chef de notre armée, avec son front dégarni, sa longue moustache grisonnante et son à fait l'allure militaire. La voix, pas très forte, est d'une netteté parfaite. M. le général Zurlinden articule à merveille, faisant tout bien, mais n'appuie de lecture d'aucun geste. On dirait qu'il est sous les armes.

☆☆☆

Avant même que le ministère ait regagné son banc, M. Hubard s'élance à la tribune et le débat s'engage, débat d'une violence inouie où le chiquement des pupitres, les exclamations, les injures tiennent beaucoup plus de place que les raisonnements. Il faut que le président ait le plus grand mal à calmer comme victime du 2 Décembre, ne peut pas admettre qu'on fasse des funérailles nationales au complice de Napoléon Bonaparte, le fusilleur des parisiens.

Le député de Seine-et-Oise, très applaudi par les socialistes et les radicaux, lance, contre le maréchal Canrobert les épithètes enflammées. Il lui reproche de n'avoir pas fait son devoir à l'armée du Rhin et s'écrie qu'en présence de pareils faits on ne peut accorder qu'une chose, le silence.

Dans le trouble général, celui du Président, le jeune roi de Serbie, qui au préalable était allé faire un tour en Luxembourg, paraissait s'amuser énormément.

Si M. Hubbard est fréquemment interrompu, le président du Conseil qui lui répond, l'est plus encore. Les radicaux crièrent son discours des interruptions les plus variées, lui reprochant d'avoir tiré le 2 décembre, de se faire le complice des manœuvres du peuple... M. Ribot, de ses, n'est pas dans un de ses bons jours, du théâtre, n'est ses sonne qu'une enfin de ses phrases trouve de lieux communs.

Quant à la réplique de M. Hubbard, impossible d'en entendre un traître mot. Le centre et la droite se vengent de l'intolérance dont les socialistes ont fait preuve avec à l'égard de le Président du Conseil et convrent la parole de bruit violent et de clameurs interrompue. Le tapage est si violent que M. Brisson monte de suspendre la séance. Enfin M. Hubbard termine tant bien que mal et l'on vote sur l'urgence, mais nouvelle le débat recommence toujours aussi tumultueux.

☆☆☆

C'est d'abord M. Lavy qui vient lui aussi, rappeler les sanglants souvenirs du Deux Décembre, puis M. Le Hérissé.

☆☆☆

L'ancien député boulangiste oppose aux accusations dont le maréchal Canrobert est l'objet, les déclarations du maréchal lui-même sur le siège d'Etat. Il se borne à obtenir et, par le bruit de Montmartre, il ne commande pas de feu. Au contraire il le fit cesser. M. Paschal Grousset, cède de sa place que le maréchal Canrobert avait le droit de refuser son concours.

Et les nombreuses voix sur les bancs des socialistes nomment Laborde ! M. Le Hérissé déclare que son sentiment est que Laborde est lent de briser son épée. Tumulte comme on le pense, protestations aiguës. M. Brisson fait sonner la cloche. M. Paschal Grousset succède à M. Le Hérissé pour demander un rétablissement d'un incident qui semble arrivé à son paroxysme, un incident tendant à élever au ministère des Beaux-Arts une a atue de Baudin. M. Ribot repousse énergiquement cette proposition.

Il est la propriété à droit, il la défendra de tout qui monter pour le défendre du droit, mais il ne veut pas qu'on oppose Baudin à Canrobert. La proposition nationale au coup qui a été plaidé la tête de nos mêmes. Il demande des obsèques nationales pour le dernier représentant de la France armée, pour le dernier maréchal de France.

Une allusion à la participation de M. Paschal Grousset à la commune a vale à Paschal Grousset salves d'applaudissements. Le gouvernement, dans ce discours, devait transporter une victoire qui ne reste pas au seul le lui a valeur de demeurer.

La proposition de Paschal Grousset a été repoussée et le projet voté à une grande majorité.

On a procédé ensuite au second tour de scrutin pour la nomination d'un secrétaire.

SÉNAT

Présidence de M. Challemel-Lacour

La séance est ouverte à 2 heures 30.

Séance du 31 Janvier

L'élection de M. Tillaye, sénateur du Calvados, est validée.

L'amnistie

M. Trarieux, garde des sceaux, dépose le projet sur l'amnistie dont le président donne lecture.

Je demande, dit-il, au Sénat de nommer une commission et de prendre le soir ... ce qui lui paraît de plus urgent. Il ne s'agit point de mettre en jeu des questions de politique générale (Mouvement divers).

L'urgence est mise aux voix et adoptée.

M. le président, après adoption de divers projets d'intérêt local qui sont adoptés à l'urgence, propose de lever la séance suspendue.

La commission de l'amnistie

Assistée après la suspension de la séance, le Sénat s'est réuni dans ses bureaux pour nommer la Commission chargée d'examiner le projet d'amnistie.

Ont été nommés membres : MM. Lacan, Edouard Millaud, Bimard, Bérard, Tournade, Combes, Poirrier (Seine), Millard, Joseph Fabre.

La commission a ensuite constitué son bureau et a nommé M. Hamel, président et Lacan, secrétaire.

Tous les membres étant favorables au projet, la commission a chargé M. Millard de présenter un rapport conclusant à l'adoption immédiate du projet de gouvernement.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 3 heures sous la présidence de M. Challemel-Lacour.

Toujours autant de monde dans les tribunes.

La parole est à M. Millard, pour le rapport sur le projet de loi relatif à l'amnistie.

Ce rapport qui n'a que quelques lignes conclut à l'adoption du projet de loi. Le projet a été voté par la Chambre, (Très bien, très bien.)

La discussion immédiate est ordonnée.

Discours de M. Trarieux

M. Trarieux, garde des sceaux. — La Chambre des députés a une majorité telle que le pouvoir exécutif ne peut lui résister.

Le gouvernement espère que le Sénat s'inspirera des mêmes sentiments. Jamais la conscience n'est plus élevée et plus pure que lorsque elle pardonne. Chacun a des chances d'être plus favorable pour une amnistie. (Murmures, protestations sur certains bancs.) C'est en mêlant de la fraternité politique que nous vous demandons de la voter.

Pour faire cette loi, nous avons pris des précautions de vive nature. (Rumeurs.)

Une voix. — Lisez donc les journaux.

M. Trarieux. — Nous avons pris des précautions que nous faisons un sort de ... (Rumeurs) nous montrent généreux et ... (Rumeurs) ... des deux côtés et vous ... (Rumeurs) ... (Rumeurs) ... (Rumeurs)